

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-18-0674 du 03/04/2018

Arrêté du 15 février 2018

ARRETE PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES
DE CLASSE NORMALE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté Porte affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale.

Date d'application : 01/09/2018

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES
PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES
PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE

Direction Générale des Finances Publiques

ARRÊTÉ Portant affectation d'un inspecteur divisionnaire
des Finances publiques de classe normale**LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- VU l'arrêté du 2 février 2018 portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la direction générale des finances publiques ;
- VU La circulaire du 22 décembre 2007 relative au classement général des postes comptables au 1^{er} janvier 2018 ;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire n° 3 du 7 février 2018 ;
- Sur la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE :**Article premier :** M. Francis BROUSSAT, N° DGFIP : 810758, inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale est affecté dans les conditions ci-après indiquées :

Affectation - Ancienne situation	Trésorerie de LODEVE (Hérault) - Comptable
Affectation - Nouvelle situation	Trésorerie des Îles-Sous-Le-Vent (Polynésie Française) - Comptable
Date d'affectation	1 ^{er} septembre 2018

Article 2 : Le montant du cautionnement est fixé par l'arrêté du 2 février 2018.**Article 3 :** Les dispositions du présent arrêté prendront effet à la date d'installation de l'intéressé et seront notifiées à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 15 FÉVRIER 2018
 POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
 L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
 CHEF DU BUREAU RH – 1B

CÉLINE CASTELEYN



BOFiP Direction générale des Finances publiques	
Directeur de publication : Bruno Parent	ISSN 2268-0756